

REPUBLIQUE DE GUINEE

D E C R E T

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

D/98/ 224 /PRG/SGG

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

NOMMANT DES CADRES AU
SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT -

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, nommant les membres du Gouvernement, modifié par les Décrets D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 et D/97/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997 ;

VU le Décret D/97/082/PRG/SGG du 5 Mai 1997, portant attributions et organisation du Secrétariat Général du Gouvernement ;

- D E C R E T E -

ARTICLE 1er/ - Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1 - Conseiller Technique :

- Monsieur **Mohamed TRAORE**, Magistrat, ancien Chef de Cabinet au Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales.

2 - Directeur du Service Travail Gouvernemental :

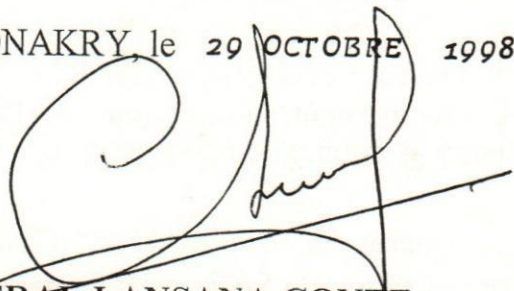
- Monsieur **Cécé Bapou CAMARA**, Administrateur Civil, précédemment Chef de Division Travail Gouvernemental au Secrétariat Général du Gouvernement.

**3 - Directeur du Service des Publications Officielles, de la
Documentation Administrative et des Archives :**

- Docteur **M'Bemba TOURE**, Administrateur Civil, précédemment Chef de
Section de la Documentation au Secrétariat Général du Gouvernement.

ARTICLE 2/- Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République./-

CONAKRY, le 29 OCTOBRE 1998



GENERAL LANSANA CONTE